

ETUDES ET RECHERCHES

ORIGINE SOCIALE ET RÉSEAUX D'INSERTION DES JEUNES OUVRIERS

par Catherine Marry

*Nombreux sont les jeunes ouvriers qui trouvent leur premier emploi
grâce à l'intervention directe de leur père.*

*Ce phénomène, souvent négligé, signifie que la situation du père
détermine largement les modalités de l'insertion des jeunes.*

On observe en particulier une forte inégalité entre les fils d'actifs et les fils d'inactifs.

Catherine Marry analyse cette discrimination sociale

face à l'insertion chez les jeunes de niveau V,

*qui se traduit par une mobilisation plus ou moins réussie des « réseaux » ou moyens sociaux de recherche
et d'accès aux premiers emplois.*

*L'auteur se demande ensuite jusqu'à quel point la filière suivie (CAP ou BEP)
ou les spécialités de formation atténuent l'ampleur de ces inégalités.*

L'analyse des facteurs d'inégalités devant l'insertion, réalisée par le CEREQ et par les centres de recherche qui lui sont associés à partir des résultats des enquêtes de l'Observatoire, a largement mis en évidence l'effet discriminant du niveau, de la filière et des spécialités de formation sur les conditions d'insertion des jeunes, neuf mois après leur sortie de l'école. Globalement, on observe une correspondance assez large entre les niveaux de formation, les taux de chômage et les types d'emplois occupés par les jeunes (1). On retrouve aussi à l'intérieur d'un même niveau — celui des ouvriers et employés qualifiés ou niveau V qui nous intéresse ici — une certaine cohérence entre la hiérarchie scolaire et la hiérarchie d'insertion qui ordonnent les filières (BEP/CAP) et les spécialités de formation. Les jeunes issus d'une section de BEP (industriel pour les garçons, tertiaire pour les filles) s'inséreraient en 1976 comme en 1980 (2) dans des conditions plus favorables que ceux issus d'une section de CAP. Or, l'on peut considérer que le niveau

de formation générale des premiers orientés vers cette filière après une classe de troisième de premier cycle est supérieur à celui des seconds (orientés à l'issue d'une classe de cinquième).

Des études de type plus qualitatif, telles que celle du CEJEE (3) sur les spécialités de la Mécanique et de l'Electricité [1] ou celle du LEST (4) sur les qualifications de Chaudronnier et de Soudeur [2] [3] ont permis, en interrogeant à la fois l'école et l'entreprise, de mieux saisir les mécanismes de la hiérarchisation réciproque de formation et des emplois ouvriers dans un contexte global de faible légitimité professionnelle des diplômes de l'enseignement technique.

Les comportements des jeunes lors de leur insertion professionnelle y sont analysés comme une conséquence de cette hiérarchisation : les sortants des formations les plus dévalorisées (CAP du BTP et de la métallurgie) tenteraient de fuir la spécialité apprise alors que les jeunes issus des filières les plus attractives (BEP électronique, électrotechnique), plus attachés à leur qualification, développeraient une stratégie de recherche d'emplois qualifiés.

(1) Cf. La situation professionnelle des jeunes après la fin de leurs études (Première synthèse des résultats de l'Observatoire EVA), CEREQ, 1982.

(2) Malgré un accroissement plus rapide du taux de chômage des BEP de 1976 à 1980 (1,9 au lieu de 1,8 pour les CAP masculins ; 1,7 au lieu de 1,5 pour les CAP féminins).

Cf. CEREQ « Les conditions d'insertion des jeunes issus des classes terminales de CAP et de BEP en 1976 et 1980, IX^e Plan, Groupe Education Permanente (Annexe technique n° 2), publié in Dossier Formation Emploi, collection des Etudes du CEREQ n° 3, mars 1983.

(3) CEJEE : Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi.

(4) LEST : Laboratoire d'économie et de sociologie du travail.

Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Portant sur des aires géographiques limitées, ces travaux témoignent en outre d'un « effet zone », c'est-à-dire de la prégnance sur le devenir professionnel de ces jeunes des caractéristiques scolaires, sociales et productives des lieux — très étroits — dans lesquels ils se meuvent (5). Toutefois, que leur champ d'enquête soit national ou local, que leur démarche soit de type macro-statistique ou plus qualitatif, ils semblent tous éluder la question de l'origine sociale des jeunes, c'est-à-dire celle du rôle déterminant joué par cette variable dans l'explication des inégalités d'accès aux emplois. On peut souligner comme une exception l'étude de Michel Davaine (« L'insertion des jeunes en période de sous-emploi : réalités et représentations » publiée dans Travail et Emploi) dans laquelle l'auteur met en évidence des inégalités sociales d'accès aux emplois « durables » distinguant notamment parmi les fils d'ouvriers ceux dont le père est invalide ou décédé.

S'ils reconnaissent — de façon plus ou moins explicite — que l'origine sociale conditionne largement l'affectation dans les différentes filières du système éducatif et, par là même, dans les différents emplois du système productif, leur centrage quasi-exclusif sur l'interaction entre formations et emplois les conduit à réduire les caractéristiques sociales des jeunes à leurs seules caractéristiques scolaires. Cette réduction limite leur capacité à comprendre les fortes disparités d'insertion que l'on peut observer entre des jeunes supposés scolairement homogènes.

Par ailleurs, les travaux importants des sociologues sur les inégalités sociales d'accès à l'éducation et sur le rôle de légitimation et de reproduction de ces inégalités joué par l'appareil scolaire (6) abordent rarement l'étude des mécanismes concrets de l'accès aux emplois. Centrés sur le phénomène de la domination sociale et sur l'opposition dominants/dominés, ils s'intéressent moins aux disparités internes à la catégorie des dominés, c'est-à-dire, par exemple, à l'hétérogénéité scolaire et sociale des jeunes ouvriers.

Ce sont les formes concrètes de cette double hétérogénéité et leurs effets sur l'insertion que nous souhaitons éclairer ici.

Nous nous appuyons pour cela sur une enquête complémentaire à celle du CEREQ de mars 1980 et portant sur 314 jeunes gens issus d'une année terminale de LEP (CAP et BEP) en juin 1979.

(5) En mars 1980, d'après notre enquête, 65 % des jeunes issus des LEP industriels des Bouches-du-Rhône habitent dans la commune du LEP dont ils sortent, 70 % de ceux qui occupent un emploi à cette date travaillent dans un rayon qui n'excède pas 10 km de leur domicile (Cf. encadré).

(6) Nous pensons surtout aux travaux de P. Bourdieu et J.C. Passeron, Les héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Ed. de Minuit, 1971 ; La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Ed. de Minuit, 1971 et de C. Baudelot et R. Establet, L'école capitaliste en France, Maspéro, 1971.

Cette enquête, constituée par l'envoi d'un questionnaire complémentaire joint à celui du CEREQ, s'insère dans une enquête plus large réalisée par le SAIO, ONISEP d'Aix. Elle a porté sur des promotions quasi-exhaustives (83 à 87 %) de jeunes issus des LEP industriels des Bouches-du-Rhône dans trois groupes de formation :

— celui de la Métallurgie (09) où la filière CAP représente 95 % des sortants (102 répondants) ;

— celui de l'Electricité (11) où la filière BEP prédomine (62 %) (208 répondants dont 76 en CAP, 132 en BEP) ;

— celui des « conducteurs d'appareil des Industries chimiques » (CAIC), formation exclusivement préparée sous la forme du BEP (38 répondants).

Le taux de réponse global a été de 61 % et 12 % des jeunes (42/356) n'ont pas répondu à la question sur la situation socioprofessionnelle de leurs parents. (Cf. Compte rendu détaillé de l'enquête in Document n° 7 LEST-CEREQ, Université d'Aix Marseille II, décembre 1982.

Notre hypothèse — que les résultats de cette enquête semblent valider — est que l'origine sociale de ces jeunes, saisie à travers la situation professionnelle de leur père et, plus particulièrement, à travers le clivage Actifs/Inactifs (invalides, chômeurs...), oriente fortement leurs pratiques de recherche d'emploi et, *in fine*, les emplois qu'ils occupent.

Fils d'actifs et fils d'inactifs sont inégaux devant l'insertion : la forme, l'intensité et l'efficacité des moyens sociaux ou « réseaux d'insertion » qu'ils sont susceptibles de mobiliser pour valoriser leur capital scolaire et accéder à l'emploi diffèrent nettement.

Parmi ces moyens, la plus ou moins grande possibilité de faire intervenir de façon efficace leur père pour leur embauche constitue un pôle central de cristallisation des inégalités devant l'insertion. Mais le « poids d'Anchise » [4] se manifeste aussi sous d'autres formes.

La filière d'origine (CAP ou BEP) infléchit-elle, par ailleurs, ces manifestations ?

Nous nous efforcerons de répondre à ces questions après avoir précisé ce que nous entendons par réseaux, les hypothèses que nous formulons sur leur fonctionnement et comment ces hypothèses nous ont conduits à privilégier le clivage Actifs/Inactifs dans l'analyse des données sur l'origine sociale des jeunes.

LES RÉSEAUX MÉDIATISENT L'INFLUENCE DE L'ORIGINE SOCIALE SUR L'INSERTION

Les réseaux d'insertion professionnelle ou les réseaux de recherche et d'accès aux premiers emplois sont pour nous l'ensemble des moyens sociaux : personnes, institutions, groupes... que les jeunes ont la possibilité de mobiliser pour chercher et trouver un emploi.

Cette définition se rattache à la notion de « réseau de mobilisation » développée par J.-P. de Gaudemar [5] et par C. Centi [6] ou à celle de « réseau de placement » de F. Stoeckel [7].

Il s'agit bien, pour nous comme pour ces auteurs, « d'articuler le marché du travail » (c'est-à-dire ici la rencontre formation initiale et premiers emplois des jeunes) « sur toutes les formes de sociabilité, sur les organismes de toute nature (étatique, associatif...) qui structurent le bassin de main-d'œuvre auquel s'adressent les entreprises » — et nous ajouterons — dans lequel se meuvent les jeunes, notre enquête partant uniquement d'eux.

Mais ce centrage sur l'offre nous a conduits à prendre en compte les réseaux qui sont mobilisés en vain par les jeunes et pas seulement ceux qui débouchent sur une embauche effective (7). Il témoigne en outre d'une interrogation différente : nous nous intéressons moins à la morphologie des réseaux ou à l'évolution liée à la crise de leur architecture qu'à la genèse des stratégies des « travailleurs-sujets » (8) qui les « activent ».

Nous souhaitons ainsi rattacher les caractéristiques scolaires et sociales de ces travailleurs aux caractéristiques des réseaux qu'ils « activent » et à celles des emplois qu'ils obtiennent par leur intermédiaire.

Dans cette optique, la distinction entre les réseaux personnalisés ou les plus étroitement dépendants de l'individu qui les active et les réseaux universels, en principe accessibles à tous, nous a paru plus pertinente que celle reposant sur leur support concret formel (ANPE, intérim) ou informel (relations, porte-à-porte).

Un premier type « personnalisé » est donc constitué dans notre enquête par le réseau des relations sociales dans lequel le jeune se trouve inséré, que ces relations relèvent d'une sociabilité volontaire (amis, voisins) ou subie (famille).

Dans les deux cas une composante professionnelle (l'ensemble de relations professionnelles du père, de la mère...) peut être dégagée du réseau global.

Le deuxième type de réseau dit « universel » regroupe toutes les autres modalités de recherche d'emploi s'appuyant sur des institutions diverses (ANPE, intérim, LEP, concours de l'administration, presse...) ou plus informelles (porte-à-porte, lettres).

(7) Ce centrage nous interdit, en revanche, d'analyser le placement comme la résultante d'un processus conjoint et interagissant « d'activation » de réseaux par des employeurs et par les jeunes. L'enquête menée par C. Centi et J. Pillemont dans le cadre du contrat DGRST « Réseaux de placement en milieu urbain », auprès d'entreprises industrielles et commerciales de Marseille se prête mieux à une telle analyse dans la mesure où elle a saisi (par des entretiens) à la fois les discours et pratiques des chefs de personnel et ceux du personnel lui-même. Elle montre qu'il y a une certaine homologie entre les réseaux privilégiés par les travailleurs (dans leur recherche et accès à l'emploi) et par les employeurs (dans leurs prises de contact et de sélection de ces travailleurs), tout en soulignant le caractère non symétrique de la relation employeur/employé. (La domination du premier sur le second n'est pas remise en cause).

(8) Sur l'opposition travailleur « sujet » et « objet » Cf. C. Centi [6].

Lequel de ces deux grands types de réseaux est « activé » en priorité par les jeunes issus de LEP ?

Quel est le plus efficace pour l'obtention d'un emploi ? Et pour quels emplois ?

Par qui sont-ils « activés » et pour qui sont-ils efficaces ?

Les réponses à ces questions peuvent s'énoncer sous la forme des hypothèses suivantes :

- Le réseau des relations sociales et plus particulièrement le réseau paternel serait prééminent dans la recherche et dans l'accès aux premiers emplois des jeunes ouvriers.

- Cette efficacité du réseau de relations sociales et notamment de celui du père serait liée à sa composante professionnelle. Le père peut par exemple :

- recommander son fils auprès de son propre employeur,

- auprès d'un employeur de sa connaissance, ou lui donner des informations sur des entreprises susceptibles de le recruter.

Nous rejoignons là une des conclusions énoncées par le sociologue américain M. Granovetter [8] au terme d'une enquête sur le « rôle des relations sociales dans l'accès à l'information sur les emplois disponibles » selon laquelle : « les relations sociales les plus efficaces dans la recherche d'un emploi seraient celles fondées sur des contacts professionnels plutôt que sociaux ».

La différence avec notre hypothèse provient du type des populations interrogées. Granovetter s'est intéressé à des travailleurs très qualifiés et expérimentés qui possédaient déjà leurs propres relations professionnelles. Notre enquête porte sur des jeunes à la recherche de leurs premiers emplois et dont, par définition, le réseau propre de relations professionnelles est inexistant ou seulement en train de se constituer. Ils participent cependant au réseau de leur père, lorsque celui-ci en a un.

- Les réseaux de type « universel » — qu'ils soient formels (ANPE, intérim...) ou informels (porte-à-porte) — ne seraient « activés » qu'après épuisement ou absence de relations sociales.

- Les différents réseaux auraient une efficacité très variable : forte, nous l'avons supposé, pour le réseau de relations sociales, forte aussi sans doute pour celui de l'intérim, faible en revanche pour l'ANPE.

- Les différents réseaux conduiraient à des emplois différents : par leur statut (degré de précarité), par leur niveau de qualification et par leur spécialité (plus ou moins proche de la formation). Notre hypothèse est ici que le réseau de relations sociales est, notamment, le réseau professionnel du père est celui qui conduit aux meilleurs emplois du point de vue de ces trois critères.

• La diversité et l'efficacité des réseaux mobilisés par les jeunes s'accroîtraient avec leur niveau de formation — saisi ici à travers la filière — ; elles seraient plus grandes pour les sortants des classes de BEP que pour ceux des classes de CAP.

De ces hypothèses en découle une dernière dont la portée est plus générale et qui synthétise toutes les autres : pour un niveau de formation donné, la forme, l'intensité et l'efficacité (quant au placement) des réseaux d'insertion mobilisés par les jeunes dépendraient fortement de la situation socioprofessionnelle du père. Cette situation du père conditionne en effet l'ampleur et l'efficacité du réseau des relations professionnelles que le fils est susceptible de mobiliser pour son embauché. On peut supposer qu'elle influe aussi sur les capacités du fils à « activer » avec efficacité l'ensemble des réseaux d'insertion et notamment le réseau « universel » (ANPE, porte-à-porte...), à travers le modelage de ses représentations de l'école et du travail : valorisation plus ou moins forte de la formation acquise du LEP, formation ou non d'un projet professionnel...

On pourrait dire, en d'autres termes, que l'origine sociale, médiatisée par les réseaux de recherche et d'accès aux emplois, détermine pour une large part les modes d'insertion professionnelle de jeunes scolairement homogènes. Deux critères appliqués à la situation socioprofessionnelle du père, nous ont paru les plus pertinents pour saisir cette origine sociale des jeunes dans ses effets sur l'insertion : le critère d'activité ou d'inactivité et, dans le cas des actifs, celui du secteur d'appartenance.

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ORIGINES SOCIALES DES JEUNES ISSUS DES LEP

L'inactivité du père : hypothèse d'une situation d'affaiblissement des réseaux d'insertion du fils

Nous avons privilégié, dans la saisie de l'origine sociale des jeunes issus des LEP des Bouches-du-Rhône, un groupe mal pris en compte par le code des CSP de l'INSEE et par la plupart des recherches qui s'y réfèrent : celui des inactifs (9). L'inactivité du père nous paraît témoigner en effet, pour la population qui nous intéresse ici, d'un phénomène d'exclusion professionnelle non marginal tant sur le plan statistique que sur celui de ses conséquences sur l'insertion des jeunes. Un tiers des pères des jeunes de notre échantillon, soit 96 sur 314,

ont été exclus de façon plus ou moins définitive de la vie professionnelle du fait, parfois conjugué, de l'âge (les retraités et les préretraités représentent 22 % d'entre eux), de l'incapacité physique (25 % sont invalides, 7 % en longue maladie, 2 % en accident du travail), du chômage (13,5 %) (10) ou de la mort (26 %).

L'hypothèse que nous formulons est que cette inactivité du père se traduit — à des degrés divers (11) — par un affaiblissement des réseaux sociaux d'insertion du fils, rarement compensé par une situation d'activité professionnelle de la mère. Le taux d'activité des femmes d'inactifs, bien que supérieur à celui des femmes d'actifs, reste faible pour l'ensemble de notre population (31 % contre 20 %) et les emplois qu'elles occupent sont le plus souvent peu générateurs de réseaux efficaces pour le placement dans le secteur industriel (12).

Contraints « d'activer » les seuls réseaux « universels », les fils d'inactifs seraient donc voués aux emplois précaires, anonymes et interchangeableables [9] et (ou) au chômage.

A l'inverse, les fils d'actifs, jamais démunis — quelles que soient son ampleur et son efficacité — du réseau professionnel paternel, accéderaient plus facilement aux emplois de débutants (stables, qualifiés...) [9].

Cette hypothèse nous a conduits, contrairement à l'INSEE, à classer les fils de chômeurs ou de malades comme fils d'inactifs, même lorsqu'ils déclaraient la profession antérieure de leur père (13) et à ne pas attribuer aux jeunes la catégorie socioprofessionnelle de leur mère lorsque celle-ci était chef de famille.

Une autre distinction, interne à celle des actifs, nous a paru pertinente : celle du secteur d'activité.

Le secteur d'activité : hypothèse de l'influence de la proximité professionnelle du père et du fils sur l'insertion du fils

L'hypothèse sous-jacente à ce choix du secteur comme critère de regroupement des emplois occupés par les pères est celle du renforcement de l'efficacité du réseau paternel dans le cas d'une proximité des secteurs d'appartenance du père et de destination du fils.

Les fils d'actifs de l'industrie et du BTP nous paraissent favorisés dans leur recherche d'emplois d'ouvriers

(9) Les inactifs constituent dans le code des catégories socioprofessionnelles de l'INSEE (créé en 1954) une catégorie résiduelle et, de ce fait, fortement hétérogène (elle regroupe des étudiants, des militaires, des retraités et les « autres inactifs de 17 à 64 ans »). Le caractère essentiellement professionnel du classement en CS a conduit l'INSEE à réduire au maximum cette catégorie à celle des « inclassables », autrement dit à ceux pour lesquels on n'a pu obtenir aucun renseignement sur la profession.

Ainsi, les chômeurs sont considérés comme actifs et classés soit dans leur profession antérieure s'ils la déclarent, soit comme manœuvre s'ils ne la déclarent pas. Les malades (y compris en longue maladie) sont considérés comme actifs s'ils déclarent une profession.

(10) Il s'agit ici de chômeurs âgés de 45 ans et plus dont on peut supposer qu'ils auront de grandes difficultés à retrouver un emploi même s'ils occupaient un emploi qualifié auparavant.

(11) Les retraités — notamment de grandes entreprises — conserveraient mieux leur réseau de relations professionnelles que les invalides, si tant est que ces derniers n'en aient jamais eu un.

(12) 50 % d'entre elles sont des OS des services : femmes de ménage, de cuisine, lingères... 24 % sont employées de bureau, pour la plupart dans le secteur public mais deux seulement ont réussi à faire rentrer leur fils dans leur administration : l'une dans un emploi de saisonnier (nuit) aux PTT, l'autre dans un emploi d'auxiliaire du trésor.

(13) Ce sont pour la plupart d'anciens OS de l'industrie ou du BTP.

qualifiés de l'industrie par rapport aux fils d'actifs des autres secteurs.

Nous avons distingué en outre, lorsque nous le pouvions, le secteur public des autres secteurs car il génère des réseaux de recrutement très particuliers (concours pour les emplois de titulaire, recommandation familiale pour les emplois d'auxiliaires...) (14).

Les résultats de notre enquête sur les réseaux « activés » et sur les types d'emplois obtenus au 31 mars 1980 par des jeunes issus de LEP industriels, selon leur filière d'origine (CAP/BEP) et la situation de leur père (Actif/Inactif), semblent valider notre hypothèse centrale d'un effet discriminant de l'origine sociale sur l'insertion. Ils conduisent toutefois à en nuancer sa présentation trop dichotomique.

UNE DISCRIMINATION SOCIALE FACE À L'INSERTION DIFFÉRENTE SELON LA FILIÈRE : UN CUMUL DES INÉGALITÉS POUR LES SORTANTS DE CAP, UNE ATTÉNUATION POUR LES SORTANTS DE BEP ?

Les fils d'actifs et les fils d'inactifs issus des LEP industriels des Bouches-du-Rhône en juin 1979 sont inégaux face aux premiers emplois mais les disparités d'insertion semblent moins marquées lorsqu'ils ont préparé un BEP que lorsqu'ils ont reçu une formation de type CAP. Sans doute serait-il abusif d'en déduire que le diplôme et l'institution scolaire peuvent atténuer les inégalités sociales d'accès aux emplois, car — nous le verrons — les catégories d'actifs et d'inactifs recouvrent des situations socioprofessionnelles différentes selon la filière. Mais la question mérite d'être posée.

Une hiérarchie sociale des filières cohérente avec la hiérarchie scolaire

L'hétérogénéité des origines sociales des jeunes issus de LEP paraît aussi forte dans chacune des deux filières où les fils d'actifs et les fils d'inactifs représentent une proportion équivalente des sortants, soit respectivement 70 % et 30 %. Mais les formes de cette hétérogénéité diffèrent légèrement dans le sens d'une représentation plus forte parmi les pères actifs des jeunes sortant de BEP, des catégories sociales les plus élevées (techniciens et cadres du secteur privé et public) et d'une sous-représentation des catégories les plus défavorisées parmi les pères inactifs (chômeurs, invalides...).

(14) Notons aussi que le clivage sectoriel recouvre pour partie celui des qualifications : la quasi-totalité (97 %) des pères « actifs de l'industrie et du BTP » sont qualifiés (ouvriers, AM, CM). Les actifs du secteur public sont pour moitié du personnel technique (ouvriers d'entretien et techniciens) et pour moitié des employés et cadres moyens. Les actifs des « Autres secteurs » (Commerce, transports, services) sont soit des salariés peu qualifiés (chauffeurs PL, personnel de service, vendeurs...), soit des Indépendants (artisans pour l'essentiel).

Tableau I
RÉPARTITION SELON L'ORIGINE SOCIALE
ET LA FILIÈRE DES JEUNES ISSUS
DES LEP INDUSTRIELS DES BDR

(En %)

Origine sociale	Filières	CAP	BEP
	Actifs de l'Industrie (dont AM, CM, technicien)		30 ⁽⁷⁾
Actifs du BTP (OQ, AM, CM)		11	5
Personnel non qualifié des Transports, Services, Commerce		9	9
Actifs du secteur public		12	15
Indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs)		8	8
Cadres du privé		1	4
Total actifs		71	68
Inactifs pour raison de santé ou chômage		17	12
Décédés		6	12
Retraités		6	8
Total inactifs		29	32
Total général		100	100
Effectifs		156	158

Source : Enquête LEST - CEREQ - ONISEP d'Aix, de mai 1980.

Ces différences, cohérentes avec la hiérarchie scolaire des filières, doivent être prises en compte dans l'analyse qui suit de l'effet du clivage entre fils d'actifs et fils d'inactifs sur l'insertion et de la modulation de cet effet selon la filière d'origine.

Un accès inégal des jeunes issus de LEP aux emplois de débutants selon la situation d'activité ou d'inactivité de leur père

On observe une hiérarchie d'accès des jeunes issus des LEP industriels aux emplois « d'ouvriers dans la profession étudiée », selon leur origine sociale. Les possibilités d'accéder à ces emplois et donc celles d'échapper aux tâches peu qualifiées et de courte durée (de manutention et de nettoyage pour l'essentiel) iraient en croissant lors-

que l'on passe des fils d'inactifs aux fils d'actifs du secteur tertiaire et de ces derniers aux fils d'actifs du secteur secondaire — et ce — quelle que soit la filière.

Le tableau 2 qui suit en témoigne.

Les emplois d'ouvriers dans la profession étudiée sont des emplois dont l'appellation est identique ou proche de celle de la spécialité de formation reçue au LEP. Cet indicateur d'insertion bien que contestable... et contesté à cause notamment de l'imprécision de ces appellations d'emploi et surtout de l'absence de corrélation systématique entre adéquation des formations et des emplois et qualité de l'insertion reste pertinent — associé à d'autres — dans le cadre de l'analyse globale proposée ici. Rappelons qu'il s'agit des spécialités de métallurgie (où la filière CAP domine largement : 93 %), d'électricité (37 % de CAP, 63 % de BEP) et de conducteur d'appareil des industries chimiques (BEP « CAIC »). Nous l'avons calculé sous deux formes qui transforment un peu l'interprétation des résultats :

— en excluant les emplois du Pacte [colonne (1) du tableau 2].

— en les incluant [colonne (2) du tableau 2].

Par « emplois du Pacte » nous entendons l'ensemble des emplois régis par les mesures du troisième Pacte National pour l'Emploi de juillet 1979. Au-delà de leurs différences, tous ces emplois confèrent au jeune un statut de « travailleur en formation » (de « stagiaire », de salarié, ou d'apprenti), pour une durée déterminée (de quatre mois pour les stagiaires « pratiques », six mois pour les « CEF » Contrats-Emploi-Formation et un à deux ans pour les apprentis) et sont rémunérés au-dessous du SMIC (70 à 90 % selon l'âge et la formule). La plupart des emplois recensés dans notre échantillon (soit 26 au total) sont dans une spécialité plus ou moins voisine de celle acquise au LEP (Ex. : apprentissage en carrosserie ou CEF de serrurier pour des sortants de métallurgie, CEF d'électro-ménager ou d'électro-régulation pour des sortants de CAP et BEP électricité...). Ce résultat est confirmé par l'enquête nationale sur « les CEF en 1980 » in *Travail et Emploi*, n° 13, 1982 (article de M.-A. Goupil et F. Trémouille).

Le tiers seulement des premiers emplois occupés par les jeunes dont le père est chômeur, invalide, retraité ou décédé peut être considéré comme stable et plus ou moins proche de la formation reçue au LEP.

Cette proportion est deux fois supérieure pour ceux dont le père est ouvrier qualifié, agent de maîtrise ou contre-maître de l'industrie (ou du BTP) et varie de 38 % à 54 % pour les fils de chauffeurs-routiers, vendeurs... ou d'employés et techniciens du secteur public selon qu'ils ont préparé un CAP ou un BEP.

L'inclusion des emplois du Pacte dans la catégorie des « emplois dans la profession étudiée » accroît les disparités internes aux fils d'actifs ayant préparé un BEP

mais atténuée, en revanche, celles constatées entre les fils d'actifs et les fils d'inactifs à l'issue de cette filière : ces derniers, plus que tous les autres, ont obtenu en effet un contrat emploi-formation ou un stage pratique dans une spécialité souvent proche ou complémentaire de celle reçue au LEP.

Tableau 2

PART DES EMPLOIS D'OUVRIERS
DANS LA PROFESSION ÉTUDIÉE (OS ET OP)
PARMI L'ENSEMBLE DES EMPLOIS OCCUPÉS
AU 3 MARS 1980 PAR LES JEUNES ISSUS DE LEP
SELON LA FILIÈRE ET L'ORIGINE SOCIALE

(En %)

Origine sociale (fils de)	Filière		CAP		BEP	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Inactifs	32	46	27	50	27	50
Actifs du secteur tertiaire	38	63	54	55	54	55
Actifs de l'industrie et du BTP ...	58	75	59	73	59	73
Ensemble	45	64	46	60	46	60
Effectifs	39	55	33	50	33	50

(1) Emplois du type Pacte exclus.

(2) Emplois du type Pacte inclus.

Source : Enquête LEST - CEREQ - ONISEP d'Aix.

S'ils sont par ailleurs plus souvent à l'essai, sous contrat à durée déterminée ou intérimaires que ceux dont le père travaille (19 % contre 11 %, cf. tableau 3), la précarité des emplois qu'ils occupent au 31 mars 1980 n'atteint pas le caractère extrême de celle constatée au sortir d'une section de CAP (41 % contre 27 %).

Les indicateurs de situation (taux d'emploi, taux de chômage...) semblent confirmer à la fois l'ampleur des disparités sociales d'insertion des jeunes ouvriers et le caractère moins radical de la discrimination subie par ceux qui proviennent d'une section de BEP.

Taux d'emploi et taux de chômage : une signification différente selon la filière et l'origine sociale

L'analyse de la situation des jeunes au 31 mars 1980 et de ce qui s'est passé pour eux au cours des neuf mois écoulés depuis leur sortie du LEP jusqu'à cette date témoigne des difficultés particulières des fils d'inactifs ayant préparé un CAP à accéder à un emploi quel qu'il soit et à le conserver : 49 % d'entre eux seulement occupent un emploi contre 58 % des fils d'actifs issus

Tableau 3
STABILITÉ OU PRÉCARITÉ DES EMPLOIS OCCUPÉS AU 31 MARS 1980 PAR LES JEUNES ISSUS
DES LEP INDUSTRIELS DES BOUCHES-DU-RHÔNE SELON LA FILIÈRE ET L'ORIGINE SOCIALE

(En %)

Statut de l'emploi	Filière	CAP			BEP		
	Origine sociale	Fils d'inactifs	Fils d'actifs	Ensemble	Fils d'inactifs	Fils d'actifs	Ensemble
Emplois à durée indéterminée		45	53	51	58	78	71
Emplois précaires		41	27	30	19	11	14
Emplois du type « Pacte »		14	20	19	23	11	15
Total		100	100	100	100	100	100
Effectifs		22	64	86	26	46	72

de la même filière (cf. tableau 4). Leur taux de chômage est supérieur de dix points à celui de ces derniers (30 % contre 20 %) et leur taux de « rechute en chômage » (15), près de deux fois plus élevé : 22 % contre 12 %. Quant à ceux qui sont au service militaire à la

date de l'enquête, 90 % d'entre eux n'ont jamais occupé un emploi auparavant, ce qui n'est le cas que de la moitié des fils d'actifs. Cela explique sans doute la fréquence plus grande de leurs devancements d'appel (30 % contre 9 % parmi les fils d'actifs).

Tableau 4
SITUATION AU 31 MARS 1980 DES JEUNES ISSUS D'UN CAP SELON LEUR ORIGINE SOCIALE

(En %)

Situation au 31 mars 1980	Origine sociale	Fils d'inactifs	Fils d'actifs			Total
			Total	dont Industrie et BTP	dont autres secteurs	
Emploi (1)		49	58	59	56	55
Chômage (2)		30	20	22	19	22
Service militaire		20	21	19	24	21
Inactifs		1	1	—	1	2
Total		100	100	100	100	100
Effectifs		45	111	68	43	156
Taux de chômage des actifs disponibles (2/1 + 2)		37	26	27	25	29

On observe à l'inverse, une employabilité plus forte de fils d'inactifs ayant préparé un BEP : 52 % d'entre eux ont un emploi au 31 mars 1980 contre 43 % des fils d'actifs issus de cette filière que l'on retrouve plus souvent au service militaire (38 % contre 30 %, cf. tableau 5).

Les taux de chômage des uns et des autres sont équivalents (26 et 27 %). Il faut noter toutefois le niveau peu élevé du taux de chômage des jeunes dont le père travaille dans le secteur tertiaire (20 %) dont nous avons vu plus haut (tableau 2) qu'ils occupaient majoritairement des emplois stables et correspondant plus ou moins

bien à leur formation. On peut penser encore une fois que cette insertion relativement favorable renvoie à la situation relativement favorable de leur père (cf. encadré p. 8). Le secteur d'activité semble n'avoir, en revanche, qu'une influence minime sur l'insertion des fils d'actifs issus d'un CAP (telle qu'on peut la saisir à travers ces seuls taux globaux de situation).

(15) Rapport des chômeurs au 31.3.1980 ayant occupé un emploi ensemble des jeunes ayant occupé un emploi sur la période qui s'étend de leur sortie d'études à la date de l'enquête (soit du 1.7.1979 au 31.3.1980).

Tableau 5
SITUATION AU 31 MARS 1980 DES JEUNES ISSUS D'UN BEP SELON LEUR ORIGINE SOCIALE

(En %)

Origine sociale	Fils d'inactifs	Fils d'actifs			Ensemble
		Total	dont Industrie et BTP	dont autres secteurs	
Situation au 31 mars 1980					
Emploi	52	43	40	45	46
Chômage	18	16	20	12	16
Service militaire	30	38	40	43	38
Inactifs					
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	50	108	55	55	158
Taux de chômage des actifs disponibles (*)	26	27	33	20	27

$$(*) : \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Emplois} + \text{chômeurs}}$$

80 % des chômeurs et 53 % des jeunes au service militaire, fils d'inactifs, ont en outre occupé un emploi auparavant contre respectivement 61 % et 31 % des fils d'actifs.

Cette plus forte employabilité, au sortir d'une section de BEP, des fils d'inactifs par rapport aux fils d'actifs — quel que soit le secteur d'activité du père — ne peut être interprétée comme l'indice d'une meilleure situation des premiers étant donné le caractère souvent déqualifié des emplois qu'ils occupent.

Elle peut s'expliquer comme suit.

L'imminence plus grande du départ sous les drapeaux des jeunes ayant préparés un BEP (16) ainsi que leur plus grande exigence quant au niveau de qualification des emplois qui leur sont offerts (par rapport aux sortants de CAP) conduiraient les fils d'actifs provenant de cette filière à effectuer moins de démarches pour trouver un emploi quel qu'il soit (17) que les fils d'actifs issus d'une classe de CAP et surtout que les fils d'inactifs — issus des deux filières — contraints, pour des raisons économiques, à chercher un tel emploi d'« attente » le plus rapidement possible après leur sortie du LEP. On peut se demander toutefois pourquoi cette recherche paraît plus efficace pour ces derniers lorsqu'ils sortent d'un BEP : 52 % occupent un emploi à la date de l'enquête contre 49 % des sortants de CAP. C'est sans doute — comme le montrent les résultats de l'enquête

portant sur les démarches concrètes effectuées par les jeunes pour trouver un emploi — parce qu'elle est à la fois plus intense et plus diversifiée. 76 % des fils d'inactifs sortant d'une année terminale de BEP ont déclaré, en effet, avoir effectué au moins une démarche précise pour trouver un emploi au cours des neuf mois qui ont suivi leur sortie du LEP. Ce taux est supérieur à celui de toutes les autres catégories de jeunes et notamment à celui constaté chez ceux — de la même origine sociale — qui ont reçu une formation de type CAP (67 %) (18).

Les réseaux de recherche et d'accès aux emplois à l'issue d'un BEP sont par ailleurs plus diversifiés qu'au sortir d'un CAP.

Une intervention paternelle dans le processus d'embauche moins directe pour les sortants d'un BEP

La discrimination sociale face à l'insertion des jeunes du niveau V, qu'ils soient issus d'un CAP ou d'un BEP, opère bien, comme nous le supposions, à travers une mobilisation et une efficacité différenciées des réseaux d'insertion mais de façon moins radicale et surtout moins directe pour les seconds que pour les premiers.

Elle opère, en premier lieu, à travers un accès inégal de ces jeunes — selon la situation d'activité ou d'inactivité de leur père — au réseau de relations et notamment au réseau professionnel paternel, le plus efficace pour l'accès aux premiers emplois d'ouvriers à l'issue des deux

(16) Ils ont 18-19 ans contre 17-18 ans pour les sortants de CAP.

(17) Et qui a de fortes chances d'être non-qualifié car la libération des obligations militaires représente une condition particulièrement nécessaire pour obtenir des emplois qualifiés dans certains secteurs d'accueil de ces jeunes issus d'un BEP (la pétrochimie par exemple pour les BEP de conducteur d'appareil des industries chimiques, CAIC).

(18) Pour les jeunes dont le père est actif ces taux sont de 66 % lorsqu'ils proviennent d'une classe de BEP et de 71 % lorsqu'ils sortent d'une classe de CAP.

filiales : 40 % de l'ensemble des emplois occupés à l'issue d'un CAP, 22 % à l'issue d'un BEP, ont été obtenus grâce à l'intervention directe du père dans le processus d'embauche, ce qui représente 43 emplois sur les 135 au total dénombrés dans notre enquête.

Ces proportions sont de 46 % et de 26 % pour les fils d'actifs contre 20 % et 15 % seulement pour les fils d'inactifs (cf. tableau 6). Cette intervention est fondée sur le réseau de relations professionnelles du père. On constate en effet lorsque l'on détaille les modalités que :

— dans deux cas sur vingt-neuf, soit 7 % des emplois obtenus ainsi à l'issue d'un CAP, le père artisan a embauché son fils ;

— dans onze cas sur vingt-neuf, soit 38 % (CAP), et huit cas sur treize, soit 61 % (BEP), le père a fait embaucher son fils par l'entreprise dans laquelle il travaille ;

— dans seize cas sur vingt-neuf, soit 55 % (CAP) et cinq cas sur treize, soit 38,5 % (BEP), le père est intervenu auprès de l'employeur qu'il connaissait pour qu'il embauche son fils.

Tableau 6

RÉSEAUX D'ACCÈS A L'EMPLOI DES JEUNES ISSUS DE LEP SELON LEUR ORIGINE SOCIALE ET LA FILIÈRE
(EN % DES EMPLOIS OCCUPÉS AU 31 MARS 1980)

(En %)

Réseaux d'accès	Filière Origine sociale	CAP				BEP			
		Fils d'Actifs	Fils d'Inactifs	Ensemble		Fils d'Actifs	Fils d'Inactifs	Ensemble	
				%	Eff.			%	Eff.
ANPE		8	5	7	5	14	24	15	11
Interim		8	45	18	13	5	5	5	3
Porte-à-porte } Lettres }		18	15	18	13	17	24	20	12
Annonces		4	10	5	4	2	5	3	2
Concours et autres (*)		2	10	4	3	25	14	22	13
Total réseaux « universels » ...		40	85	52	38	63	72		39
Amis, voisins		13		10	7	10	14	12	7
Famille (Père...)		47	15	38	28	27	14	22	15
Total réseaux « personnalisés »		60	15	48	35	37	28	34	22
Tous réseaux		100	100	100		100	100	100	
Effectifs		53	20		73	41	21		62

(*) Concours : EDF (un cas), PIT (un cas), Marins-Pompiers (deux cas).

« Autres » : - Croix-Rouge (placement à l'issue d'un stage de 3 mois) (un cas).

- Armée (engagement) (deux cas).

- LEP exclusivement pour les sortants d'un BEP « Monteur en Télécommunication » (sept cas).

- Club de foot (un cas).

- Syndicat professionnel (un cas).

Mais cette intervention ne garantit pas toujours, loin s'en faut, l'accès à un emploi dans la profession étudiée, et ce, surtout à l'issue d'un BEP.

Parmi les vingt-cinq emplois auxquels elle a conduit les fils d'actifs issus d'un CAP, quatorze peuvent être considérés comme plus ou moins proches de la formation reçue au LEP (soit 56 %) mais cette proportion n'est plus que de deux sur onze — soit 18 % — pour les sortants de BEP.

C'est sans doute pour cela que ces derniers, contrairement aux premiers, n'ont le plus souvent recours à

l'aide de leur père (ou de leur famille) qu'après avoir épuisé les autres réseaux de recherche (démarches personnelles...) (19).

Cette diminution du rôle joué par le réseau familial dans l'accès des fils d'actifs aux emplois les plus qualifiés à

(19) La réponse d'un jeune issu d'un BEP d'électromécanicien et dont le père est chauffeur dans une raffinerie sur la façon dont il a cherché et trouvé son emploi actuel (au 31.3.80) illustre bien l'importance et le caractère insatisfaisant du réseau paternel pour les jeunes de cette filière : « J'ai écrit des lettres et fait plus de huit mois de porte-à-porte pour finalement trouver un emploi de manœuvre et ce, grâce à mon père. Merci papa ! » (ouvrier spécialisé dans le nettoyage d'une usine de produits chimiques).

l'issue d'un BEP se fait au profit de réseaux relativement divers et *a priori* ouverts à tous « sans distinction d'origine sociale » : l'ANPE, les concours, le LEP (en tant qu'institution de placement) ou ce que les jeunes regroupent sous le terme de démarches personnelles (porte-à-porte...). Une certaine concurrence paraît ainsi rétablie entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas prétendre à l'aide de leur père.

On constate en effet que les fils d'inactifs provenant d'une classe de BEP ont pu trouver un emploi par l'intermédiaire de l'ANPE, en faisant du porte-à-porte, et en écrivant des lettres aux entreprises ou encore en étant placés par le LEP dont ils sortaient.

Ce réseau « universel » dont le rôle sur l'accès à l'emploi est encore plus écrasant pour les fils d'inactifs lorsqu'ils sortent d'un CAP est aussi moins diversifié pour ces derniers : parmi ceux qui ont déclaré s'être adressés à l'ANPE, 5 % seulement ont obtenu un emploi grâce à cette institution. Le porte-à-porte semble avoir été plus efficace mais il représente moins d'un cinquième des emplois obtenus. Quant aux lettres (aux entreprises) ainsi qu'au placement par le LEP, ils n'ont jamais été mentionnés par les jeunes qui provenaient d'une classe de CAP quelle que soit leur origine sociale. Seul l'intérim, auquel les sortants d'un BEP n'ont eu que peu souvent recours joue ici un rôle central : près de la moitié des emplois auxquels ont pu accéder les fils d'inactifs issus d'un CAP sont des emplois offerts par des agences de travail temporaire.

Au-delà de cette discrimination sociale face à l'insertion fondée sur un accès inégal — selon la situation d'activité ou d'inactivité du père — au réseau familial et qui paraît

frapper plus durement les sortants d'un CAP, on peut observer des manifestations plus voilées du « poids d'Anchise », qui conduisent à remettre en cause le caractère « universel » de certains réseaux.

On constate, en effet, que certains emplois et les réseaux qui y conduisent sont réservés de fait sinon de droit aux seuls fils d'actifs, quelle que soit leur filière : les emplois d'ouvriers qualifiés ou de techniciens du secteur public, qu'ils soient ouverts par concours (EDF, PTT), par recrutement informel (vacataire, remplacements...) ou encore par la procédure de l'engagement (armée) sont ainsi occupés, de façon quasi-exclusive, par des jeunes dont le père et (ou) la mère sont actifs du secteur public. On peut penser que cette « réservation » résulte d'une influence familiale sur les aspirations professionnelles des jeunes et sur les moyens de les réaliser. Ces moyens consisteraient en une meilleure information sur les modes de recrutement, sur les postes vacants... mais peuvent être aussi une « prime à l'embauche » accordée par les entreprises aux enfants de leur personnel :

- sous la forme de points supplémentaires accordés lors d'un concours (par exemple de l'EDF et des PTT) ;
- sous la forme d'une sélection dans un fichier d'adresses, sorte de vivier permanent dont disposent certaines administrations locales.

La plus grande efficacité — quant au niveau de qualification des emplois obtenus — non seulement du réseau personnalisé, mais aussi du réseau « universel », lorsqu'ils sont « activés » par les fils d'actifs, semble indiquer une autre manifestation indirecte de l'influence paternelle, et plus largement familiale, sur les modes de recherche et d'accès aux emplois à l'issue d'un LEP.

Tableau 7

PART DES EMPLOIS D'OUVRIERS DANS LA PROFESSION OCCUPÉS AU 31 MARS 1980 SELON LE RÉSEAU D'ACCÈS (En %)

Réseau d'accès \ Filière Origine sociale	CAP		BEP	
	Fils d'actifs	Fils d'inactifs	Fils d'actifs	Fils d'inactifs
Réseau universel	38	29	61	40
Réseau personnalisé	58	non sign.	33	17
Ensemble des réseaux (*)	50	32	57	27

(*)Y compris les non-réponses sur le type de réseau. Cette ligne donne ainsi la structure des emplois occupés, quel que soit le mode d'accès.

Le tableau 7, qui indique pour chaque catégorie de jeunes (filière, origine sociale) la part des emplois d'ouvriers dans la profession dans l'ensemble des emplois obtenus après « activation » de ces deux grands types de réseaux, en témoigne.

Lorsque l'indicateur de qualification des emplois intègre ceux du type Pacte, on constate un effacement des disparités entre fils d'actifs et fils d'inactifs et une aggravation de celles observées à l'issue d'un CAP.

Tableau 8
PART DES EMPLOIS DANS LA PROFESSION
(Y COMPRIS CEUX DU PACTE) AU 31 MARS 1980 SELON LE RÉSEAU D'ACCÈS

(En %)

Réseau d'accès \ Filière Origine sociale	CAP		BEP	
	Fils d'actifs	Fils d'inactifs	Fils d'actifs	Fils d'inactifs
Réseau universel	67	41	73	73
Réseau personnalisé	76	non sign.	40	34
Ensemble des réseaux (*)	70	46	66	50

(*) Y compris les non-réponses sur le type de réseau. Cette ligne donne ainsi la structure des emplois occupés, quel que soit le mode d'accès.

S'il y a aggravation de la discrimination sociale à l'issue d'un CAP c'est sans doute parce que l'accès aux emplois du type Pacte, *a priori* réservé aux jeunes inscrits à l'ANPE, a été conditionné dans 50 % des cas [soit pour six emplois sur les douze au total obtenus par les fils d'actifs (20)] par une intervention du père (quatre cas) ou d'un ami (deux cas).

A l'inverse, la diminution de cette discrimination au sortir d'un BEP s'explique sans doute par le fait que les emplois du Pacte, apparemment délaissés par les fils d'actifs issus de cette filière, ont été obtenus par les fils d'inactifs (21) par l'intermédiaire de l'ANPE.

La cohérence globale de l'ensemble des observations formulées ci-dessus nous autorise, malgré la faiblesse des effectifs concernés, à répondre positivement à la question posée plus haut d'une réduction éventuelle des inégalités sociales d'insertion des jeunes issus de la filière du niveau V la plus valorisée (22) et à attribuer — au moins pour partie — cette réduction à l'impact de l'institution scolaire et des titres qu'elle décerne sur les représentations et sur les pratiques de ces jeunes face aux premiers emplois.

On peut supposer, en effet, que le niveau scolaire plus élevé des jeunes issus d'un BEP ainsi que la présence, sans doute plus fréquente, d'un projet professionnel (23) les conduisent, qu'ils soient fils d'actifs ou d'inactifs, à « activer » avec une meilleure efficacité des réseaux plus diversifiés que ceux « activés » par les sortants de CAP.

(20) Dont six CEF, trois stages pratiques et trois emplois d'apprentis. L'effectif total d'emplois de ce type occupés à l'issue de cette filière est de seize.

(21) Ils occupent six des dix emplois occupés par les jeunes issus d'un BEP dont trois CEF sur cinq, deux stages sur trois et un emploi d'apprenti sur deux.

(22) Même si cette valorisation tient aussi aux types de spécialités enseignées de façon prédominante (électricité), voire exclusive (CAIC) sous la forme du BEP.

(23) Nous n'avons pu saisir ici ce projet qu'à travers une question sur l'orientation vers le LEP dont ils sortent. L'item : « le métier me convenait » où une formule assez proche apparaît beaucoup plus souvent parmi les BEP que parmi les CAP qui insistent plus sur le caractère contraint de leur affectation en LEP (échec scolaire, contraintes financières... et géographiques : pas de place et pas d'internat dans d'autres LEP souhaités). Pour une approche plus théorique du concept de projet, cf. la thèse du 3^e cycle de Pierre Beret « Analyse stratégique et demande d'éducation, Essai de construction du concept de projet », Université d'Aix Marseille II, LEST - CNRS, 1983.

Cette efficacité peut provenir d'un accès plus large à l'information sur les entreprises (consultation d'annuaires professionnels...), d'une prise de contact plus systématique avec celles-ci (par des lettres notamment inexistantes chez les CAP) et d'une plus grande étendue de l'aire géographique de recherche d'emploi grâce à une meilleure capacité à s'orienter dans l'espace (24).

On peut supposer aussi que le coût relativement plus élevé de l'investissement scolaire réalisé par les fils d'inactifs issus d'un BEP, qui ont atteint un niveau de formation générale et technique en moyenne plus élevé que celui de leurs parents, ainsi que les attentes plus fortes suscitées par l'accès à ce niveau plus élevé, pourraient rendre compte de la plus grande intensité et efficacité de la recherche d'emploi menée par ces jeunes.

Leur acceptation d'emplois non-qualifiés, mais surtout d'emplois du type Pacte (dans leur qualification), pourrait alors s'interpréter — au-delà des contraintes économiques — comme une volonté de leur part d'édifier leurs propres réseaux de relations professionnelles sur la base du réseau « universel » (ANPE, porte-à-porte) qui leur permettraient, à terme, d'obtenir les emplois qualifiés qu'ils visent [7].

Sans doute faudrait-il une enquête longitudinale (de cheminement) fondée sur des entretiens auprès des jeunes et auprès des entreprises, pour étayer plus sérieusement ces assertions.

Sans doute aussi ne faut-il pas négliger le rôle déterminant joué par les politiques de recrutement des entreprises, que nous ne saisissons pas directement dans notre enquête, mais dont nous pouvons penser qu'elles privilégient plutôt le réseau « personnalisé » et la référence familiale dans le cas des CAP et plutôt le réseau

(24) La grande difficulté des jeunes les plus démunis socialement (notamment ceux des grands ensembles urbains) à se déplacer en dehors des limites étroites de leur quartier est un phénomène bien connu des personnes qui les approchent (travailleurs sociaux, éducateurs...). cf. Le rapport sur des actions de formation-animation auprès de ce type de jeunes : Avoir 20 ans dans les quartiers, Groupe Actions Educatives Concertées (rédigé par F. Garnier), ADEP, Paris, 1982. (« L'espace : Repaires et repères », p. 68).

« universel » (présentation spontanée des candidats, lettres, ANPE...) et le critère du diplôme dans celui des BEP.

L'atténuation de la discrimination sociale dans l'accès aux premiers emplois d'ouvriers qualifiés des jeunes issus d'un BEP peut enfin résulter des caractéristiques plus favorables des marchés locaux du travail sur lesquels s'insèrent ces jeunes, comparées à celles que rencontrent les sortants de CAP. La répartition spatiale des sections de BEP et celle des CAP ne doit rien, en effet, au hasard. Elle reflète assez largement la hiérarchie sociale des différentes zones d'implantation des LEP des Bouches-du-Rhône (25), et sans doute aussi la hiérarchie de leurs taux de chômage. Les sections de BEP et les spécialités de formation les plus valorisées (les BEP de l'électricité dans notre enquête) sont quasiment inexistantes dans la zone des Bouches-du-Rhône la plus fortement touchée par la désindustrialisation — à savoir celle des quartiers Nord de Marseille. Elles sont sur-représentées à l'inverse dans des zones d'activité plus grande, semble-t-il, du marché du travail.

Or, la dégradation du contexte économique paraît renforcer les inégalités sociales d'insertion. Ces dernières sont maximales entre les fils d'actifs et les fils d'inactifs issus des LEP de Marseille Nord : les premiers ne s'insèrent pas plus mal que ceux des autres zones (issus des mêmes sections) alors que les seconds sont beaucoup plus souvent au chômage (CAP Métallurgie) ou dans des emplois précaires et non qualifiés (BEP « CAIC »).

Il paraît difficile d'isoler parmi les éléments explicatifs de ce que l'on peut appeler l'effet « filière », ce qui relève de l'institution scolaire LEP, en tant qu'instance autonome de socialisation, et ce qui relève de l'ensemble des structures scolaires, sociales et productives de la zone dans laquelle les LEP sont implantés. On peut se demander toutefois si une autre politique de carte scolaire ne permettrait pas d'introduire une rupture dans le phénomène de cumul des caractéristiques négatives — économiques, sociales... — observé dans certains quartiers. L'ouverture de sections d'un niveau scolaire plus élevé (de BEP, mais aussi de niveaux IV et III), dans des spécialités plus attractives qui ne « collent » pas forcément aux activités économiques de la zone, permettrait peut-être de diminuer les inégalités sociales et d'aider les jeunes à sortir du ghetto que représentent, pour les plus démunis d'entre eux, ces quartiers.

*
**

Au-delà des limites résultant notamment du caractère trop grossier des indicateurs retenus dans notre enquête

(25) Telle qu'on peut la saisir à travers la composition par CSP de leur population. Catherine Agulhon fait la même observation dans sa thèse de 3^e cycle - De l'école à l'entreprise. Spécificité des LEP des Hauts-de-Seine -, Université de Paris VII, 1981.

pour saisir l'origine sociale (26) et l'insertion professionnelle des jeunes ouvriers, la mise en relation de ces deux variables à travers la notion de réseau peut contribuer à faire avancer la problématique de l'insertion professionnelle sur le double plan empirique et méthodologique :

— *sur le plan empirique*, en permettant d'appréhender de façon concrète certains mécanismes de la reproduction sociale (tel père, tel fils...) à un moment très particulier, mais important, de la vie d'un individu ;

— *sur le plan méthodologique* :

- en contribuant à améliorer l'utilisation de l'outil statistique constitué par le dispositif de l'observation des entrées dans la vie active par une approche plus « compréhensive », c'est-à-dire en tenant mieux compte du processus de socialisation des jeunes antérieur à leur entrée dans la vie active (type de famille et itinéraires éducatifs...).

Il serait intéressant, en particulier, d'analyser, dans les futures enquêtes de cheminement du CEREQ la résistance des jeunes à la crise en fonction à la fois de leur origine sociale et de leur formation ;

- en mettant en évidence la pertinence d'une saisie statistique de la catégorie des inactifs dans les études sur les disparités sociales d'accès aux emplois, voire aux différentes filières du système éducatif (27) — au moins pour les jeunes issus des niveaux les plus bas du système éducatif. Nous pensons par exemple aux études sur le dispositif gouvernemental d'aide à l'insertion des « 16-18 ans » qui vont connaître un développement important dans les années à venir (28).

Catherine MARRY
ingénieur de recherches au Laboratoire
d'économie et de sociologie du travail
d'Aix-en-Provence

(26) Il est clair en effet que des clivages plus fins internes aux actifs selon les branches détaillées, la qualification, les types d'entreprises... voire selon des éléments de la trajectoire sociale et géographique (origine rurale/urbaine par exemple) permettraient une analyse plus approfondie de ce phénomène, à condition toutefois d'adopter une autre méthodologie (enquête par entretien...). L'article d'A. Desrosières et M. Gollac « Trajectoires ouvrières, système d'emplois et comportements sociaux » en est un bon exemple. Il permet de mettre en évidence et d'expliquer l'hétérogénéité interne de la CSP des « ouvriers » à partir d'un échantillon de taille relativement modeste (1 030 personnes) mais « très contrôlé » (Cf. p. 45 sur les méthodes de collectes et de représentativité) in *Economie et Statistique* n° 147, septembre 1982, pp. 43-66.

(27) On constate ainsi par exemple que le poids des inactifs tels qu'ils sont recensés par l'enquête du SEIS sur la CSP des élèves varie de 4 % pour ceux d'une classe de quatrième normale à 13,2 % pour ceux d'une CCPN... et à 17 % pour ceux d'une CEP (Source : F. Euvrard « Démocratisation » ou Élimination différée ? *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979) (tableau 2 p. 91).

(28) Cf. L'étude en cours du CIMERSS pilotée par le LEST ou le rapport « Avoir 20 ans dans les quartiers » op. cit. qui mettent en évidence le poids élevé des familles sans père ou dont le père est malade, chômeur... et les conséquences de cette situation sur le comportement des jeunes.

Bibliographie

- [1] B. Fourcade et Y. de Ricaud du Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi de Toulouse, « La confrontation des stratégies patronales et des pouvoirs publics au sein de l'enseignement technique », Communication pour la Table ronde du CNRS des 5 et 6 juin 1978.
- [2] J. Duplex, O. de Fontmagne et C. Marry, **Etude du champ d'interaction entre écoles et entreprises : comparaison de qualifications ouvrières de la métallurgie et du BTP**, LEST, 1979.
- [3] Document n° 3 LEST-CEREQ, **Formations de base et insertion professionnelle en PACA**, juin 1981 par P. Beret et C. Marry.
- [4] Pour reprendre une expression de C. Thélot, **Le poids d'Anchise. La mobilité sociale en France**. INSEE, Direction régionale de Nantes, septembre 1980. Cf. aussi du même auteur **Tel père, tel fils**, Dunod, 1982.
- [5] J.P. de Gaudemar, « Réseaux de mobilisation et stratégies sur le marché du travail », Contribution au VI^e colloque d'Economie du Travail - CNRS, Université de Nancy, février 1982, pp. 14 et suiv.
- [6] C. Centi, **De l'embauche à la mobilisation salariale**, CERS, Aix-en-Provence, novembre 1982.
- [7] F. Stoeckel, **Crise régionale et recomposition de la main-d'œuvre. Un quartier industriel de Marseille**. Séminaire d'économie et sociologie du travail et de la santé. LEST - CNRS, Aix-en-Provence, 1980-1981, pp. 285-308. Cf. aussi du même auteur un texte plus récent « **Crise et transformation des systèmes de recrutement sur un marché local du travail** » (le cas du bassin industriel des quartiers Nord de Marseille), mars 1983.
- [8] M. Granovetter, **Getting a Job**, Harvard University Press, 1974, cité par J.P. de Gaudemar in Réseaux de mobilisation et stratégies sur le marché du travail, p. 14.
- [9] J.P. Faguer, **Jeunes à l'essai, les pratiques d'embauche en période de chômage**, Cahier 4 du Centre d'études de l'emploi, PUF, Paris, janvier 1982.
-